



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 41185

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur les difficultés économiques que rencontrent les entreprises spécialisées dans la restauration des monuments historiques. Ces difficultés sont dues malheureusement aux problèmes qu'ont les collectivités locales, mais aussi l'Etat, propriétaires de ces monuments, pour gérer ce patrimoine qui, compte tenu des arbitrages financiers, n'est pas toujours considéré comme une priorité. Il conviendrait toutefois de respecter la loi de programme du 31 décembre 1993 relative au patrimoine monumental en mettant fin au gel de 25 p. 100 des crédits de 1996 et en faisant en sorte que l'application de la loi de programme soit maintenue en 1997. Il lui demande en conséquence quelles sont les réponses qu'il peut apporter aux préoccupations exprimées par cette profession qui regroupe huit mille compagnons hautement qualifiés.

Texte de la réponse

La conservation des monuments historiques est l'une des missions fondamentales de l'Etat en faveur du patrimoine, dont est chargé le ministère de la culture ; elle intéresse au premier chef l'ensemble des collectivités locales qui sont propriétaires de 44 p. 100 des monuments protégés au titre de la loi de 1913, et les quelque 1 000 entreprises réparties sur tout le territoire dont 9 000 emplois sont directement liés à cette activité et constituent un capital de savoir-faire essentiel à préserver. C'est pour garantir la progression régulière des crédits servant à cette mission que le Parlement a adopté, sur proposition du Gouvernement, la loi de programme du 31 décembre 1993 relative au patrimoine monumental. Ce secteur représente en 1996 13 p. 100 du budget du ministère de la culture (hors dépenses de personnel) et 39 p. 100 de ses dépenses en capital. Les arbitrages rendus pour 1996 et la préparation du budget 1997 prennent naturellement en compte dans un contexte très difficile pour les finances publiques l'importance des enjeux, notamment en terme d'emplois, liés au maintien d'un flux régulier de commandes qui concourent à un marché de 3 milliards de francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41185

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3755

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4700